

Fonds libyens : la lettre de Reynders comportait une erreur

DOCUMENTS Le ministre MR a poussé les intérêts belges à Tripoli

► Didier Reynders a transmis aux députés une lettre, écrite en août 2012 à son homologue libyen.

► Il y révélait les montants des avoirs libyens en Belgique et une liste d'entreprises maisons qui réclamaient de l'argent à l'ex-dictature kadhafiste.

► Ce listing de sociétés belges comporte au moins une erreur, selon les informations du « Soir ».

ENQUÊTE

La missive a tout ce qu'il y a de plus officiel. Le 1^{er} août 2012, le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Didier Reynders (MR), écrit en anglais à son homologue libyen, Achour Ben Khayal. Après les banalités diplomatiques d'usage, le libéral entre dans le vif du sujet : les milliards libyens. « *Je voulais vous informer des fonds que la Libye détient toujours dans des institutions financières établies en Belgique.* » En pièce jointe, un premier document recense les avoirs détenus par le pays chez BNP Paribas-Fortis et ING (qui n'étaient pas gelés sur décision de l'ONU) et ceux, gelés, détenus chez Euroclear Bank au nom des fonds sou-

verains LIA et Lafico. Les fonds détenus par Euroclear sont toujours, aujourd'hui encore, gelés en vertu du règlement européen transcrivant la décision onusienne. Mais on a appris depuis que les intérêts générés par ces fonds ont été libérés par l'administration belge, en violation des recommandations de l'ONU.

Au 16 juillet 2012, la Libye détenait des avoirs d'un montant de 11.401.038.569,83 euros chez Euroclear. Tous gelés. Ainsi que 2.511.051,25 euros et 5.000 dollars chez BNP. Enfin, 220 millions d'euros et 340 millions de dollars chez ING, pour le compte de la Banque centrale de Libye. Des sommes, comme en convient Didier Reynders dans sa lettre, « *considérables* ».

Le ministre enchaîne en demandant à son homologue si la Libye envisage d'autoriser le dégel d'une partie des fonds chez Euroclear « *pour des objectifs humanitaires* ». « *Je voudrais attirer votre attention sur le fait que cette lettre a été écrite à une époque et dans un contexte dans lesquels, conformément à la réglementation en vigueur, la possibilité de dégeler des fonds pour des projets humanitaires au bénéfice de la population libyenne a été étudiée* », a justifié le 13 février dernier Didier Reynders dans une lettre transmise au président de la commission des Finances, Eric Van Rompuy (CD&V), qui lui avait réclamé le courrier d'août 2012 pour les besoins de ses travaux.

Mais le courrier au ministre libyen ne s'arrêtait pas là. Y était jointe une liste de sociétés com-

merciales belges, envers lesquelles la Libye avait, mi-2012, des dettes en souffrance pour des contrats conclus avant la guerre civile. Huit entités belges, pour des contrats divers (armement, eau, satellites...) et avec des montants bien différents (oscillant entre 159.710 et plus de 22 millions d'euros).

« *Afin de régler ces arriérés, je vous serais très reconnaissant si vous pouviez me transmettre les ordres de paiement pour chaque contrat individuel*, poursuit Didier Reynders. *Ceci améliorerait indubitablement le contexte du commerce extérieur et faciliterait de prochaines relations commerciales entre nos deux pays.* »

Reynders, « simple boîte aux lettres »

Le Soir est en mesure d'affirmer que cette liste comporte au moins une erreur. Une erreur à 3.608.283,78 euros. CK Technology, une entreprise qui devait construire des stands de tir pour l'armée libyenne, n'a en effet jamais réclamé cette somme. Elle est, au contraire, bloquée depuis 2011 avec un acompte libyen de plus de 600.000 euros, que sa banque lui empêche aujourd'hui encore de rembourser à la Foreign Bank of Libya (et non la « Banque centrale » comme indiqué par erreur dans le listing transmis par le gouvernement). « *Je suis surprise de retrouver CK Technology dans cette liste*, indique sa directrice Sophie Dardenne. *Depuis le début, on essaye de clôturer le contrat libyen. Nous n'avons jamais réclamé d'argent*

aux Libyens et n'avons eu aucun contact avec l'administration ou le gouvernement belge à ce sujet. »

Le mystère s'épaissit lorsqu'on se penche sur les déclarations de Marc Monbaliu face aux enquêteurs de la PJF de Bruxelles, en novembre 2015. L'ancien administrateur général de la Trésorerie évoquait l'intervention de Didier Reynders en indiquant ceci : « *Dans cette première liste de 2012, certaines entreprises ont été payées, comme la FN Herstal et CK Technology.* » Contactée, la FN a refusé de répondre à nos

questions. En revanche, CK explique qu'elle n'a jamais réclamé d'argent aux Libyens, bien au contraire. Et Marc Monbaliu nous précise simplement qu'il « *ne donne plus d'interview sur le sujet* » des fonds libyens.

Un porte-parole de Didier Reynders précise au Soir que le ministre s'était contenté à l'époque « *de faire office de boîte aux lettres* » : « *L'ambassade de Belgique en Libye avait pris l'initiative de contacter les sociétés belges présentes dans le pays et a établi cette liste. L'ambassade l'a transmise au ministre de tutelle qui, à son tour, s'est contenté de la faire suivre par le canal diplomatique traditionnel au ministre libyen. Nous n'avons jamais reçu d'ordres de paiement, ni pour CK Technology, ni pour d'autres.* » Conclusion : « *Est-ce que l'entreprise a donné des infos inexactes à l'ambassade ? Est-ce que c'est l'ambassade qui a glissé une erreur dans son listing ? Nous l'ignorons.* » ■

LOUIS COLART

CK TECHNOLOGY

La mauvaise aventure libyenne

CK Technology, entreprise installée à Visé, près de Liège, n'est pas comparable aux autres entreprises belges envers lesquelles la Libye de Kadhafi avait des dettes au moment de la chute du régime. C'est le contraire. Le combat de CK Technology, depuis neuf ans, est de vouloir... rembourser des centaines de milliers d'euros à l'Etat libyen. Design, installation et entretien de stands de tir : voilà le *core business* de CK Technology. Dans le courant de l'année 2009, la directrice Sophie Dardenne et ses collaborateurs ferrent un sacré client : l'armée libyenne. Le régime commande un complexe d'entraînement au tir pour ses soldats à Tripoli. La Région wallonne délivre les licences néces-

saires. Montant du contrat : 4.367.331 euros.

Entre 2009 et début février 2011, les

Belges multiplient les contacts et les déplacements en Libye. Le 15 janvier 2010, le département des achats de l'administration libyenne crédite, par virement bancaire, un compte de l'entreprise visétoise à hauteur de 636.755,96 euros, correspondant à un acompte de 15 % du contrat. Début 2011, la Libye s'embrase. La Région wallonne suspend les licences d'exportation le 24 février. Le contrat est devenu caduc.

Commence un parcours du combattant pour les administrateurs de CK. Il faut rembourser une grande partie de l'acompte, puisque les stands de tir n'ont jamais été livrés. Mais BNP Paribas-Fortis, la banque de CK Technology, refuse tout remboursement de

l'acompte depuis huit ans. Au motif, notamment, que les fonds seraient « *gelés* ».

Cette affaire est un poids mort pour CK

Technology. La société ne peut plus faire aucun emprunt. Pourtant, les chiffres sont chaque année dans le vert. Mais CK est virtuellement endettée en raison de nombreuses garanties contractées au moment de conclure le deal (caduc) de 4 millions.

« *On voudrait juste sortir un jour de ce contrat pour mettre fin à toutes ces garanties et pouvoir travailler normalement, se lamente Sophie Dardenne. Heureusement, on a pas mal de liquidités. Mais le jour où se présentera à nous un contrat de grande ampleur – ou plusieurs contrats à la fois – je ne sais pas si on pourra l'assumer. Et ça va bientôt faire dix ans que cela dure...* »

L.CO